

Compte-rendu du Conseil Municipal de Montceaux l'Etoile

Séance du 1^{er} février 2019

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2018.

BATIMENTS

- Mise en accessibilité des sanitaires de l'école : Les travaux devront débiter aux vacances scolaires de printemps pour se terminer en juillet. Les devis seront étudiés et validés à la prochaine réunion.
- Isolation faux plafond de la salle associative : Le Conseil valide le devis de l'entreprise FUYET d'un montant de 180,26 € HT pour l'isolation d'une partie du faux plafond de la salle associative.
- Appel à projets départemental 2019 : Le conseil sollicite l'aide du Conseil départemental au titre de l'appel à projets 2019 pour la réalisation de travaux à la salle associative.

ASSAINISSEMENT

- Réhabilitation du réseau : Les travaux s'effectueront cette année. La consultation des entreprises va être lancée d'ici une quinzaine de jours.
- Rapport de la visite d'ouvrage : Le Conseil prend connaissance du bilan 2018 des visites du décanteur réalisées par le service de l'assainissement du Conseil Départemental.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Arrêt de bus : Plusieurs enfants scolarisés au collège de Marcigny étant domiciliés à La Chassagne, le trajet du bus a été modifié pour permettre la création d'un nouveau point d'arrêt pour ces enfants.
- Mise à disposition des locaux scolaires au SIVOS du RPI pour l'année 2019-2020 : Le Maire rappelle au Conseil que le service de la garderie périscolaire du SIVOS du RPI Anzy – Montceaux – Vindecy s'effectue dans les locaux de l'école de Montceaux l'Etoile. Cette mise à disposition, à titre gracieux, a fait l'objet d'une convention entre le SIVOS, la commune de Montceaux l'Etoile et l'institutrice de Montceaux l'Etoile pour l'année scolaire 2018-2019. Il propose de reconduire les mêmes dispositions pour l'année scolaire 2019-2020. Le Conseil décide la signature de la convention pour l'année scolaire 2019-2020 dans les mêmes conditions que pour l'année scolaire 2018-2019 et autorise le Maire à la signer.
- Ecole numérique : Les tablettes pour l'école numérique ont été acquises. Des paramétrages sont en cours de réalisation entre le fournisseur et le technicien de l'inspection académique.

VOIRIE

- Numérotation des maisons : Le Maire informe le Conseil de la possibilité de numéroter les rues de la commune. Les petites communes n'ont pour l'instant aucune obligation en la matière.
- Aménagement d'espaces publics : Le conseil prend connaissance des projets portant sur l'aménagement de plusieurs espaces publics. Les dossiers seront étudiés lors de l'élaboration du budget.

PERSONNEL

- Projet de modification du poste de la secrétaire : Le temps de travail imparti à la secrétaire étant aujourd'hui insuffisant, le conseil décide de l'augmenter de 4 heures. L'avis du Comité Technique doit être sollicité auparavant. De plus, la secrétaire ayant assez d'ancienneté pour avancer au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou pouvant prétendre à une promotion interne au grade d'attaché, le conseil émet un avis favorable pour la création de l'un ou l'autre des postes. La décision interviendra après avis de la commission administrative paritaire.
- Contrat aidé : Le contrat aidé va se terminer en avril prochain. Le Maire doit se renseigner pour savoir s'il est possible de le prolonger. D'autres solutions seront aussi étudiées.

FINANCES

- Subventions communales : Le Conseil établit la liste des subventions communales à inscrire au budget primitif 2019.

SITE INTERNET

- Contrat de prestations de services : Le Conseil accepte le nouveau contrat de prestations de services proposé par RESEAU DES COMMUNES et autorise le Maire à le signer.

INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes de Marcigny : Le conseil entend le rapport de la dernière réunion de la Communauté de Communes.